



Recours Refus changement de statut

Par **Midi25**, le **04/12/2013 à 16:06**

Bonjour, Ce poste est un retour d'expérience pour les Algériens en particulier et les étudiants étrangers en général qui souhaitent déposer un dossier de changement de statut étudiant- salarié. Je suis étudiant de nationalité Algérienne. J'ai déposé récemment un "Changement De Statut" étudiant-salarié le 14 octobre 2013 à la préfecture de Seine et Marne à Melun, et le 19 novembre 2013 j'ai reçu un ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français datant du 7 novembre 2013. Il y a 5 points sur la lettre de refus, tous au tour du séjour étudiant, que j'étais sans charge de famille en France, que j'ai pas demandé un renouvellement en tant qu'étudiant... et un point qui disait "CONSIDÉRANT d'autre part que la demande de statut salarié déposée par Mr... relève de la seule application de l'article 7c de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié par l'avenant du 20 décembre 2002 lequel ne prévoit pas expressément la possibilité de se voir accorder une autorisation de travail suite à la délivrance de titres de séjour étudiant et que dès lors sa demande est irrecevable". J'ai la preuve que la DIRRECTE n'a pas reçue mon dossier. Rien ne justifie le refus de mon dossier qui répond à tout les critères d'une telle procédure (Qualifications professionnelles, adéquation avec le poste offert, salaire, soutien de l'entreprise et de l'université, métier en tension...). J'ai sollicité l'aide d'une avocate pour déposer un recours au tribunal administratif. Pour l'instant, j'ai réussi à entrer en contact avec une seule personne qui est dans la même situation que moi, refus pour le même motif, dans la même préfecture, et à la même date. Si vous avez reçu un refus pour les mêmes motifs ou bien si vous avez connaissance de jurisprudences qui relatent les mêmes motifs, merci de bien vouloir les partager. Cordialement.